

Ajournement du 30 janvier 2017

À cet ajournement tenu le trentième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-sept, étaient présents, Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Gaétan Parent
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Monsieur Clément Marcoux, maire (absent)

Monsieur Gaétan Parent, pro-maire préside l'assemblée.

Madame Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts numéros 354, 326, 344 et 266, la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité de Scott a demandé, à cet égard par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 14 février 2017 au montant de 9 789 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Municipalité de Scott a reçu les soumissions détaillées ci-dessous;

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix offert</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>	<i>Échéance</i>	<i>Coût réel</i>
<i>Financière Banque</i>		<i>376 000 \$</i>	<i>1,25000 %</i>	<i>2018</i>	
<i>Nationale Inc.</i>		<i>386 000 \$</i>	<i>1,45000 %</i>	<i>2019</i>	
		<i>396 000 \$</i>	<i>1,70000 %</i>	<i>2020</i>	
		<i>407 000 \$</i>	<i>2,00000 %</i>	<i>2021</i>	
		<i>8 224 000 \$</i>	<i>2,10000 %</i>	<i>2022</i>	
	<i>98,44900</i>				<i>2,42554 %</i>

Prix : 98,44900

Coût réel : 2,42554 %

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix offert</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>	<i>Échéance</i>	<i>Coût réel</i>
<i>Valeurs Mobilières</i>		<i>376 000 \$</i>	<i>1,20000 %</i>	<i>2018</i>	
<i>Banque Laurentienne</i>		<i>386 000 \$</i>	<i>1,50000 %</i>	<i>2019</i>	
<i>Inc.</i>		<i>396 000 \$</i>	<i>1,70000 %</i>	<i>2020</i>	
		<i>407 000 \$</i>	<i>1,90000 %</i>	<i>2021</i>	
		<i>8 224 000 \$</i>	<i>2,15000 %</i>	<i>2022</i>	
	<i>98,61040</i>				<i>2,43054 %</i>

Prix : 98,61040

Coût réel : 2,43054 %

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix offert</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>	<i>Échéance</i>	<i>Coût réel</i>
<i>Valeurs Mobilières</i>		<i>376 000 \$</i>	<i>1,25000 %</i>	<i>2018</i>	
<i>Desjardins Inc.</i>		<i>386 000 \$</i>	<i>1,50000 %</i>	<i>2019</i>	
		<i>396 000 \$</i>	<i>1,75000 %</i>	<i>2020</i>	
		<i>407 000 \$</i>	<i>2,00000 %</i>	<i>2021</i>	
		<i>8 224 000 \$</i>	<i>2,15000 %</i>	<i>2022</i>	
	<i>98,20400</i>				<i>2,53106 %</i>

Prix : 98,20400

Coût réel : 2,53106 %

ATTENDU que l'offre provenant de la Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3953-01-17

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'émission d'obligations au montant de 9 789 000 \$ de la Municipalité de Scott soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'ajournement du 30 janvier 2017.

Résolution de concordance

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Scott souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 789 000 \$:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
354	6 601 100 \$
326	2 380 000 \$
344	719 175 \$
266	88 725 \$

ATTENDU que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3954-01-17

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 9 789 000 \$;

QUE les obligations soit une obligation par échéance soient datées du 14 février 2017;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs pour le paiement du principal et des intérêts dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Populaire Desjardins du nord de la Beauce
106, route du Vieux-Moulin
Saint-Isidore , (Québec)
G0S-2S0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 14 février et le 14 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Scott tel que permis par la Loi a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'ajournement du 30 janvier 2017

Résolution de courte échéance

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3955-01-17

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 9 789 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 354, 326, 344 et 266, la Municipalité de Scott émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

***Cinq (5) ans** (à compter du 14 février 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 354, 326, 344 et 266, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.*

Adoptée à l'ajournement du 30 janvier 2017

Offre de services professionnels Tetra Tech QI Inc.

Descente à la Rivière Chaudière

CONSIDÉRANT l'offre de Tetra Tech QI Inc. de la proposition d'honoraires concernant l'étude préliminaire relativement à la construction d'une descente (accès) afin que les camions de pompiers puissent accéder à la Rivière Chaudière;

CONSIDÉRANT que les principales activités prévues au mandat sont :

- 1- Visite du terrain par un ingénieur*
- 2- Définition des besoins (plan, devis, demande d'autorisation, etc..)*
- 3- Estimation préliminaire.*

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce mandat il faut prévoir une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ (taxes en sus) et que les honoraires seront facturés à taux horaire et les dépenses seront facturées au coûtant plus 5 %;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3956-01-17

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de Tetra Tech QI Inc. pour l'offre de services professionnels concernant les activités prévues à la descente à la Rivière Chaudière au montant de 5 000 \$ (taxes en sus).

Je, Gaétan Parent, pro-maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 18 :40 hres.

Gaétan Parent, pro-maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier